



République Démocratique du Congo
GOUVERNEMENT PROVINCIAL
*Ministère de l'Environnement, Tourisme
et Aménagement de la Ville.*



«2050, KINSHASA MÉGALOPOLE DU CORRIDOR-OUEST»



**« FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, QUELLE EST L'ÉNERGIE
ADAPTÉE POUR UNE MÉGALOPOLE COMME KINSHASA ? »**

EXPOSE DE S.E.M. TENGE TE LITHO Didier

***MINISTRE PROVINCIAL DE L'ENVIRONNEMENT, TOURISME
ET AMENAGEMENT DE LA VILLE***

(Pullman Grand-Hôtel Kinshasa, le mardi 10 septembre 2019)

PLAN DE L'EXPOSE

0. Introduction

I. Bref aperçu de la Ville de Kinshasa

II. Evolution démographique

III. Aménagement de la Ville

IV. Quelques statistiques

V. Considérations utiles

VI. Une Réponse adaptée

VII. Engagement

Conclusion

I. Bref aperçu de la Ville de Kinshasa

Province	Kinshasa
Superficie	9.965km ² dont 2.500 habités
Population	Environ 15 millions d'habitants
Nombre de Communes	24
Nombre de Quartiers	378

La Ville de Kinshasa, comme toutes les autres villes du monde, est confrontée aux aléas du changement climatique qui causent des dégâts matériels et humains considérables dans différentes Communes : inondations, érosions, dérèglement saisonnier , vagues de chaleur, tempêtes, pluies violentes et pauvreté.

II. Evolution démographique.

A sa naissance en 1881, Kinshasa comptait 500 habitants sur 445ha. Vers 1919, une population de 14.000 habitants occupait une superficie de 650ha, soit une densité de l'ordre de 21 habitants/km².

A l'accession du pays à la souveraineté nationale et internationale, en 1960, la Ville s'étendait sur une superficie de 5.500 ha pour une population de 400.000 habitants.

Aujourd'hui, environ 15 millions d'habitants occupent 2.500 km² sur les 9.965km² de superficies.

III. Aménagement de la Ville

L'accroissement du nombre d'habitants, pour des raisons diverses, a accéléré le développement souvent anarchique de banlieues et de zones périurbaines, dont les habitations et les résidents sont exposés à une vulnérabilité extrême.

Ce développement non planifié de la Ville et l'évolution aléatoire de certaines couches socio-économiques accentuent la vulnérabilité de Kinshasa aux changements climatiques.

Parmi les causes majeures du changement climatique nous pouvons citer, notamment :

- la révolution industrielle;*
- l'utilisation massive des combustibles fossiles et hydrocarbures;*
- la déforestation;*
- la gestion calamiteuse des déchets. A ce sujet, l'Exécutif Provincial prône la gestion intégrée des déchets qui passe par la collecte séparée ou tri des déchets considérée comme la voie indiquée pour stabiliser les évacuations des immondices, rentabiliser la filière recyclage et valorisation des déchets pour mettre fin à l'insalubrité criante décriée par tous.*

IV. QUELQUES STATISTIQUES

- *D'après les études menées par l'Agence Internationale sur l'Energie en 2014, plus de 70% de la population d'Afrique Sub-Saharienne est privée d'électricité et leur nombre ne cesse d'augmenter puisque les efforts d'électrification continue d'être en deçà du rythme de croissance de la population ;*
- *En RDC, le bois énergie est la principale source d'énergie pour 90 % de la population urbaine ;*
- *D'après le rapport du Ministère National de l'Energie de 2009, la Biomasse (énergie bois) couvre, selon les estimations 92% de la consommation du pays, suivi de l'électricité 4%, du pétrole 3% et du charbon 1%.*

V. CONSIDÉRATIONS UTILES :

- *La ville de Kinshasa connaît une insuffisance en fournitures d'énergie électrique.*
- *Il y a lieu de relever que la sortie de cette pénurie énergétique est une condition essentielle pour le Développement socio -économique et humain de la Ville.*
- *Par conséquent, la recherche des solutions dans ce secteur est donc une préoccupation majeure pour le Gouvernement Provincial de Kinshasa.*

VI. UNE REPONSE ADAPTEE

Face à cette situation, prenant en compte les enjeux liés au changement climatique, pour une mégalopole telle que la Ville de Kinshasa dénombrant plus de 15.000.000 d'habitants, la solution consistera à adopter la politique de la diversification énergétique (mix énergétique), l'accent sera mis sur l'énergie renouvelable et les technologies vertes, (électricité, énergie solaire, biogaz, énergie éolienne, ..), une énergie propre, non polluante et accessible.

C'est ici le lieu de rappeler, aussi d'autres outils de planification et de contrôle du développement urbain notamment, le Schéma d'Orientation Stratégique de l'Agglomération Kinoise (SOSAK) adopté et promulgué par l'Edit N° 004 du 13 août 2015 qui a été conçu pour résoudre les problèmes posés par la croissance non maîtrisée de la Ville.

*De même, le **Plan Particulier d'Aménagement Urbain (PPA)** repris toujours dans l'Edit n°004 présente à l'échelle de l'agglomération, les grandes orientations d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dans la perspective d'un développement durable et dans le cadre d'un projet stratégique d'aménagement et de développement, pour un horizon de 15 ans.*

Les défis sont relativement importants, puisqu'ils nécessitent de marquer une rupture avec les pratiques actuelles, en plus des besoins financiers qui sont relativement importants : près de 4,7 milliards de dollars pour les infrastructures et équipements structurants, dont les 2/3 consacrés au rattrapage de plus de quatre décennies de sous-investissement pour la mise en œuvre du SOSAK.

VII. ENGAGEMENT

- *La Ville de Kinshasa est signataire depuis 2015 de la Convention des Maires pour l'Afrique Sub-saharienne, « CdM ASS » en sigle, qui est une structure régionale de la Convention mondiale des Maires pour le climat et l'énergie(CMM).*
- *Cette initiative volontaire invite les villes à définir une vision et des actions à long terme pour un avenir durable, lesquelles se reposent sur les 3 piliers suivants : **accès à l'énergie durable, atténuation et adaptation.***
- *Notre Ville Capitale est dans le processus d'élaboration de son plan d'action climat et accès à l'énergie durable avec l'implication de tous les acteurs concernés : étatiques, les organisations de la Société civile , le secteur privé ainsi que le monde scientifique.*

CONCLUSION

Face à cette situation, le verdissement et le reboisement de la Ville ainsi que l'adoption d'une énergie adaptée s'avèrent être non seulement des priorités inscrites dans le Programme du Gouvernement Provincial 2019 – 2023 mais aussi des réponses idoines.

*Par ailleurs, prenant en comptes les impacts environnementaux négatifs du changement climatique sur l'écosystème de la Ville, **Son Excellence Monsieur Gentiny NGOBILA MBAKA**, Gouverneur de la Ville de Kinshasa a initié le **Programme KIN-BOPETO** qui, dans son volet reboisement, s'inscrit dans la ligne droite de « **l'Initiative Jardin Scolaire : 1 Milliard d'Arbres pour le Climat à l'Horizon 2023** » de **Son Excellence Monsieur Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**, Président de la République et Chef de l'Etat comme l'une des solutions adaptées.*

Dans le cadre de ce programme, la Ville de Kinshasa a comme objectif la plantation d'un million d'arbres chaque année. Le Ministère Provincial de l'Environnement s'y attelle avec l'accompagnement du Fonds forestier National ainsi que d'autres partenaires .

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**